



AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisation 2023-2025

Précisez vous ce texte devant l'assemblée du conseil municipal en séance publique, le 20 décembre 2022 à 19H00 à la salle communautaire de 110 rue Plouffe, présentée en annexe sur le présent avis.

Conté de votre présence est souhaitée :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Mérou adopte le budget pour l'exercice 2023 ainsi que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2025.
- Les délibérations du conseil et le procès-verbal, tels de votre présence, pourront exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 206 du Code municipal de Québec en vertu de l'autorisation des services administratifs des agents à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 142 du Code municipal de Québec.

Donné à Saint-Jacques-de-Mérou, ce 7^e jour du mois de décembre 2022.

2022-12-07

de renseignements, veuillez écrire, téléphoner, gronder et gémir/écouter
certifié sous tout format d'Office avec public sans public, ainsi se référant
une copie à l'usage des médias (intégrité par le municipal sans 2022 et
2023, le 2 décembre 2022).

Michel Lavoie, directeur général et gestionnaire